

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 3 mai 2010

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire, Richard Lalonde

ET

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Lucie Pominville
Laurel Malboeuf
Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Marc Guy Tremblay

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
La trésorière, Mme Véronique Brouillard
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire, Mme Céline Dufresne
Le contremaître des travaux publics, M. Yanick Poirier

Dans la salle : 10 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Richard Lalonde déclare la séance ouverte.

2010-05-132 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010;
4. Rapport des comités municipaux;
5. Période de questions;
6. Correspondance;
7. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 138, rue des Pèlerins;
8. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 143, rue des Pèlerins;
9. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 105, rue Picquet;
10. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 206, rue Saint-Michel;
11. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 359, rue Girouard;
12. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 183, rue des Anges;
13. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 140, rue des Cèdres;

14. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 67, rue Saint-Jean-Baptiste;
15. Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme;
16. Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec;
17. Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 2002-31 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec;
18. Signataires autorisés auprès de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes;
19. Rescision de la résolution numéro 2009-08-243;
20. Signature des ententes de publication et demande de financement – Route bleue des voyageurs;
21. Mandat à BSA Groupe Conseil – vérification de la structure au poste de police;
22. Mandat à BSA Groupe Conseil – vérifications et recommandations pour renforcement du plancher au rez-de-chaussée de l'édifice de la Mairie;
23. Adjudication du contrat de réfection de la toiture de la salle de la Mairie;
24. Tricentris, centre de tri – subvention 2010;
25. Renouvellement de l'entente sur la récupération des halocarbures;
26. Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'entretien de la Route verte;
27. Tournoi de golf de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
28. Club de boxe Parabellum des Basses-Laurentides – demande d'aide financière;
29. Tourisme Laurentides – adhésion pour 2010-2011;
30. Conseil de la culture des Laurentides – adhésion 2010;
31. Autres sujets :
 - a)
 - b)
 - c)
32. Comptes payés et à payer;
33. Levée de la séance.

2010-05-133 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010 soit adopté.

ADOPTÉE

Rapport des comités municipaux

La conseillère Laurel Malboeuf et le conseiller Marc Guy Tremblay font un rapport de leur comité respectif.

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 05.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 15.

Correspondance

Aucune correspondance.

2010-05-134 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 138, rue des Pèlerins

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une nouvelle

construction résidentielle au 138, rue des Pèlerins lors de la réunion du CCU du 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 91-4;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé par le demandeur pour une nouvelle construction résidentielle au 138, rue des Pèlerins.

ADOPTÉE

2010-05-135 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 143, rue des Pèlerins**

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une nouvelle construction résidentielle au 143, rue des Pèlerins lors de la réunion du CCU du 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 91-4;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que lors de la rédaction de la résolution no 2010-04-111 adoptée à la séance ordinaire du 12 avril 2010 une erreur s'est glissée au niveau du numéro de lot;

CONSIDÉRANT que l'on aurait dû lire le lot numéro 195-191-200 au lieu de 195-191-180;

Sur la proposition du conseiller Marc Guy Tremblay, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé par le demandeur pour une nouvelle construction résidentielle au 143, rue des Pèlerins.

QUE ce Conseil accepte qu'une correction soit effectuée à la résolution 2010-04-111 au niveau du no de lot dont on devrait lire 195-191-200 au lieu de 195-191-180.

ADOPTÉE

2010-05-136 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 105, rue Picquet**

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une nouvelle construction résidentielle au 105, rue Picquet lors de la réunion du CCU du 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 91-4;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé par le demandeur pour la construction d'une nouvelle résidence au 105, rue Picquet.

ADOPTÉE

2010-05-137 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 206, rue Saint-Michel

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la démolition de la galerie et de l'avant-toit à l'avant et à l'arrière du bâtiment situé au 206, rue St-Michel lors de la réunion du CCU du 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 84-102;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Sur la proposition du conseiller Marc Guy Tremblay, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé par le demandeur pour la démolition de la galerie et de l'avant-toit à l'avant et à l'arrière du bâtiment situé au 206, rue St-Michel.

ADOPTÉE

2010-05-138 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 359, rue Girouard

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'installation d'une enseigne murale au 359, rue Girouard lors de la réunion du CCU du 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 84-102;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé par le demandeur pour l'installation d'une enseigne murale au 359, rue Girouard.

ADOPTÉE

2010-05-139 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 183, rue des Anges

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour le remplacement du garde-corps de la galerie du bâtiment sis au 183, rue des Anges lors de la réunion du CCU du 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 84-102;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé par le demandeur pour le remplacement du garde-corps de la galerie du bâtiment sis au 183, rue des Anges.

ADOPTÉE

2010-05-140 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 140, rue des Cèdres

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la réfection de la façade du bâtiment sis au 140, rue des Cèdres lors de la réunion du CCU du 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 84-102;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé par le demandeur pour la réfection de la façade du bâtiment sis au 140, rue des Cèdres.

ADOPTÉE

2010-05-141 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 67, rue Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la construction d'un solarium sur le bâtiment sis au 67, rue Saint-Jean-Baptiste lors de la réunion du CCU du 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 84-102;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé par le demandeur pour la construction d'un solarium sur le bâtiment sis au 67, rue Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

2010-05-142 Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste au sein Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que de nombreux citoyens et citoyennes ont posé leur candidature;

CONSIDÉRANT que des rencontres ont été tenues entre les candidates et candidats avec les membres du comité de sélection;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil nomme en vertu de l'article 8 du *Règlement no 1999-01 Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme*, M. Étienne Sarrazin, citoyen, pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Oka jusqu'au 1^{er} mai 2012.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

Le conseiller Luc Lemire donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec concernant l'interdiction de stationnement sur une portion de la rue Guy-Racicot.

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil municipal ont copie du projet de règlement actuellement en leur possession, le conseiller Luc Lemire demande dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

AVIS DE MOTION de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 2002-31 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec

Le conseiller Gaétan Haché donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 2002-29 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec concernant une modification à certains endroits quant aux heures de fermeture des parcs, aires à caractère public ou terrain d'école.

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil municipal ont copie du projet de règlement actuellement en leur possession, le conseiller Gaétan Haché demande dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

2010-05-143 Signataires autorisés auprès de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la démission du directeur général adjoint, M. Vincent Langevin, le 1^{er} mai 2010 ;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de mettre à jour les signataires autorisés auprès de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise les personnes suivantes comme signataires autorisés aux comptes, placements et prêts appartenant à la Municipalité d'Oka détenus auprès de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes :

- M. Richard Lalonde, maire de la Municipalité d'Oka, ou le maire suppléant;
- et
- Mme Marie Daoust, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- ou
- Mme Véronique Brouillard, trésorière.

ADOPTÉE

2010-05-144 Rescision de la résolution numéro 2009-08-243

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à la résolution no 2009-08-243;

CONSIDÉRANT qu'il est beaucoup plus simple de procéder à une rescision de la résolution numéro 2009-08-243 et d'adopter une nouvelle résolution incluant les modifications à y être apportées;

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la résolution numéro 2009-08-243 en date du 3 août 2009 concernant l'entente de publication – Route bleue soit rescindée à toutes fins que de droits.

ADOPTÉE

2010-05-145 Signature des ententes de publication et demande de financement – Route bleue des voyageurs

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à faire partie de la Route bleue;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'organisme *Éco-Nature* de développer la Route Bleue;

CONSIDÉRANT les services offerts par la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT la volonté de *Éco-Nature* de les publier sur les cartes de la Route bleue;

CONSIDÉRANT que les usagers de la Route bleue adhèrent à un code d'éthique impliquant le respect de la propriété riveraine et des milieux fragiles du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a proposé trois (3) sites dont les usagers de la Route bleue peuvent y avoir accès, soit la descente Saint-André, la descente du côté Est du quai municipal et un accès au Lac des Deux-Montagnes sur la rue Guy-Racicot (lot 13-19);

CONSIDÉRANT que les trois (3) sites proposés offrent indépendamment des services comme la restauration, arrêt d'urgence, toilette, halte de repos, etc.;

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de *Éco-nature* pour la réalisation de trois (3) *panneaux-logo* devant être installés sur les sites d'accueil; au montant de 195 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que *Éco-Nature* s'engage à fournir un panneau de site à chacun des trois sites retenus pour une valeur de 195 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka s'engage à installer les poteaux et panneaux de signalisation de la Route bleue sur les trois (3) sites d'accueil retenus;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Oka les ententes de publication de la Route bleue.

QUE ce Conseil consent à défrayer la somme de 195 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de trois (3) *panneaux-logo*.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au contremaître de la voirie, M. Yanick Poirier.

ADOPTÉE

2010-05-146 Mandat à BSA Groupe Conseil – vérification de la structure au poste de police

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une vérification au niveau de la structure du sous-sol du poste de police suite à la découverte d'une fissure de la fondation;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels concernant la vérification de la structure au sous-sol du poste de police;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil mandate BSA Groupe Conseil pour vérifications et recommandations de la structure au sous-sol du poste de police au coût de 1 900 \$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit distraite du surplus affecté au poste 5593200.000.

QUE le contremaître de la voirie, M. Yanick Poirier, assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2010-05-147 Mandat à BSA Groupe Conseil – vérifications et recommandations pour renforcement du plancher au rez-de-chaussée de l'édifice de la Mairie

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis à faire vérifier la structure de l'édifice *La Mairie* afin de pallier au problème d'affaissement du plancher du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels concernant les vérifications et recommandations pour le renforcement du plancher du rez-de-chaussée de l'édifice *La Mairie*;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil mandate BSA Groupe Conseil pour vérifications et recommandations pour le renforcement du plancher du rez-de-chaussée de l'édifice *La Mairie* au coût de 2 400 \$ plus les taxes applicables.

QUE le contremaître de la voirie, M. Yanick Poirier, assume la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2010-05-148 Adjudication du contrat de réfection de la toiture de la salle de la Mairie

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réfection du toit de la salle de la Mairie;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont fourni un prix pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du contremaître de la voirie de retenir les services de l'entreprise *Les Toitures Hogue Inc.*, plus bas soumissionnaire;

Sur la proposition du conseiller Marc Guy Tremblay, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise *Les Toitures Hogue Inc.* pour la réfection de la toiture de la salle de La Mairie au montant de 22 960 \$ plus les taxes applicables.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à M. Yanick Poirier, contremaître de la voirie.

ADOPTÉE

2010-05-149 Tricentris, centre de tri – subvention 2010

CONSIDÉRANT l'entente entre Tricentris, centre de tri et la Municipalité d'Oka intervenue le 9 mars 2007;

CONSIDÉRANT la résolution 2009-03-70 informant l'article 1.4.2 décrété de l'entente pour l'année 2009 liant Tricentris centre de tri et la Municipalité d'Oka ;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le versement d'un montant de 9 736 \$ en conformité à l'article 1.4.2 de l'entente en vigueur entre Tricentris, centre de tri et la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

2010-05-150 Renouvellement de l'entente sur la récupération des halocarbures

CONSIDÉRANT l'offre d'entente offerte par le Grenier populaire des Basses-Laurentides par l'entremise de la MRC de Deux-Montagnes sur tout son territoire;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte les modalités de cette entente d'une durée d'une année nécessitant un déboursé de 311,89 \$.

QUE le maire, M. Richard Lalonde, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, soient autorisés à signer cette entente.

QUE la gestion et l'exécution de cette entente selon les modalités prescrites soient confiées au contremaître des travaux publics.

ADOPTÉE

2010-05-151 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'entretien de la Route verte

CONSIDÉRANT que La Vagabonde traverse une partie du territoire de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de La Vagabonde est balisé aux couleurs de la Route verte;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka assume l'entière responsabilité de l'entretien de ce corridor pour le tronçon de 2,6 kilomètres situé entre les limites du Parc national d'Oka et le traversier d'Oka;

CONSIDÉRANT que dans ce tronçon, la Vagabonde adopte deux configurations distinctes, soit 1 kilomètre en piste cyclable et 1,6 kilomètre en chaussée partagée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka confirme l'accès libre et gratuit pour tous les utilisateurs du réseau de la Route verte;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE la Municipalité d'Oka adresse une demande au ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

QUE la Municipalité précise que la demande concerne spécifiquement le tronçon de 2,6 kilomètres de La Vagabonde balisé aux couleurs de la Route verte et localisé entre les limites du Parc national d'Oka et le traversier d'Oka.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au contremaître de la voirie.

ADOPTÉE

2010-05-152 Tournoi de golf de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil contribue au tournoi de golf 2010 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au profit des organismes à but non lucratif offrant des services aux citoyens du territoire marthelacquois dans le besoin en versant 360 \$ pour l'achat de billets de participation.

ADOPTÉE

2010-05-153 Club de boxe Parabellum des Basses-Laurentides – demande d'aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière du Club de boxe Parabellum des Basses-Laurentides pour défrayer les frais de location du gymnase de l'École secondaire d'Oka lors de la compétition provinciale des Gants d'Argent tenue en avril 2010;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QU'une contribution financière de 200 \$ soit accordée au Club de boxe Parabellum des Basses-Laurentides pour défrayer une partie des coûts de location du gymnase de l'École secondaire d'Oka du gala de boxe qui a eu lieu en avril 2010.

ADOPTÉE

2010-05-154 Tourisme Laurentides – adhésion pour 2010-2011

Sur la proposition de la conseillère Laurel Malboeuf, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le paiement de la cotisation pour 2010-2011 au montant de 565,30 \$ plus les taxes applicables pour le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité d'Oka à Tourisme Laurentides.

ADOPTÉE

2010-05-155 Conseil de la culture des Laurentides – adhésion 2010

CONSIDÉRANT que le Conseil de la culture des Laurentides participe à l'élaboration de politiques culturelles, agit comme expert-conseil dans l'élaboration de stratégies de développement culturel régional, collabore aux ententes régionales en arts et culture à titre d'aviseur, accompagne les intervenants dans le développement de stratégies de protection du patrimoine et réalise des études, recherches et inventaires sur la culture;

Sur la proposition de la conseillère Laurel Malboeuf, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte de verser un montant de 65 \$ au Conseil de la culture des Laurentides pour l'adhésion de la Municipalité d'Oka pour la période s'échelonnant du 8 mars 2010 au 7 mars 2011.

ADOPTÉE

2010-05-146 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer ;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE les factures payées au 31 mars 2010 au montant de 11 770,33 \$ et les factures payées au 30 avril 2010 au montant de 162 173,21 \$ les factures à payer au 30 avril 2010 au montant de 221 546,41 \$ et les salaires nets du mois d'avril 2010 (personnel et conseil) au montant de 56 190,82 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2010-05-147 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Richard Lalonde
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Richard Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Lalonde
Maire